

Conseil Communautaire du 26 octobre 2017

D 2017	H	14
Nombre de Conseillers		
En exercice	87	
Présents	75 dossier 1 – 73 dossier 2 à 6 – 71 dossier 7 à 16	
Votants	82 dossier 1 à 6 – 81 dossier 7 à 16	

Le Conseil de Val de Garonne Agglomération, légalement convoqué le **19 octobre 2017** s'est réuni à la salle des fêtes de Sainte Bazeille, en séance publique, sous la présidence de Daniel BENQUET.

Etaients présents

<u>Agmé</u>	Patrick GAUBAN
<u>Beaupuy</u>	Maryse HERVÉ – Pascal LAPERCHE
<u>Birac sur Trec</u>	Jean-Luc AGNIC (suppléant)
<u>Calonges</u>	François NÉRAUD (+ pouvoir Guy PEREUIL)
<u>Castelnau Sur Gupie</u>	Guy IANOTTO
<u>Caubon Saint Sauveur</u>	Catherine BERNARD
<u>Caumont Sur Garonne</u>	Pierre IMBERT
<u>Clairac</u>	Michel PÉLAT
<u>Cocumont</u>	Jean.Luc ARMAND (+ pouvoir Lisette DE LUCA)
<u>Couthures Sur Garonne</u>	Jean.Michel MOREAU
<u>Escassefort</u>	Christian FRAISSINÉDE
<u>Fauguerolles</u>	Maryline DE PARSCAU
<u>FaUILlet</u>	Gilbert DUFOURG
<u>Fourques Sur Garonne</u>	Jacques BILIRIT (+ pouvoir Bernard CABANE) – Josette PATISSOU
<u>Gaujac</u>	Jean.François THOUMAZEAU
<u>Gontaud de Nogaret</u>	Thierry CONSTANS
<u>Grateloup Saint Gayrand</u>	Romain TOSCHI (suppléant)
<u>Jusix</u>	Michel GUIGNAN
<u>Lafitte Sur Lot</u>	Maryse VULLIAMY
<u>Lagruère</u>
<u>Lagupie</u>	Jean.Max MARTIN
<u>Le Mas d'Agenais</u>	Sylvie BARBE - Francis DUTHIL
<u>Longueville</u>	Guy FARBOS
<u>Marcellus</u>	Jean.Claude DERC
<u>Marmande</u>	Lydie ANGELY – Marie.Catherine BALLEREAU - Daniel BENQUET – Sophie BORDERIE (+ pouvoir Charles CILLIERES) – Marie.Françoise BOUGUES – Martine CALZAVARA – Roland CHRISTEN – Jacqueline CORREGES (+ pouvoir Serge CARBONNET) - Patrick COUZINEAU – Jean.Luc DUBOURG – Michel HOSPITAL - Josette JACQUET – Philippe LABARDIN – Anne MAHIEU – Bernard MANIER – Jean.Pierre MARCHAND – Sylvie SCHELCHER-GENEAU DE LAMARLIERE - Laurence VALAY (dossier 1)
<u>Mauvezin sur Gupie</u>	Daniel BORDENEUVE
<u>Meilhan sur Garonne</u>	Régine POVÉDA
<u>Montpouillan</u>	Didier MONPOUILLAN
<u>Puymiclan</u>	Michel FEYRY
<u>Saint Avit</u>	Michel COUZIGOU
<u>Saint Barthélémy d'Agenais</u>	Gaëtan MALANGE
<u>Saint Martin Petit</u>	Marie-France BONNEAU
<u>Saint Pardoux du Breuil</u>	Jean-Marc DUBAN
<u>Saint Sauveur de Meilhan</u>	Francis LABEAU
<u>Sainte Bazeille</u>	Gilles LAGAÛZÈRE – Didier RESSIOT - Philippe RIGAL – Christine VOINOT
<u>Samazan</u>	Bernard MONPOUILLAN
<u>Sénestis</u>	Jacques PIN (suppléant) jusqu'au dossier 6
<u>Seyches</u>	Isabelle CESA - André CORIOU
<u>Taillebourg</u>
<u>Tonneins</u>	Daniel BARBAS – Liliane BORDES – Eric BOUCHAUD – Daniel GAIDELLA - Liliane KULTON (+ pouvoir Laurence LOUBIAT MOREAU) – Guy LAUMET – Elizabeth LE CHARPENTIER - Dante RINAUDO (+ pouvoir Régis BARD) – Valérie TACCO (dossier 1)
<u>Varès</u>	Jacky TROUVÉ
<u>Villeton</u>	Jean GUIRAUD
<u>Virazeil</u>	Christophe COURREGELONGUE – Caroline DELRIEU-GILLET (jusqu'au dossier 6) – Vincent PAULAY

Absents ou excusés

Alain LERDU - Bernard CABANE – Carole VERHAEGHE - Lisette DE LUCA - Danièle ANGOT - Alain PRÉDOUR - Guy PÉREUIL - Serge CARBONNET - Charles CILLIÈRES – Joël HOCQUELET – Thierry CARRETEY - Jacques BRO Jean.Pierre VACQUÉ - Régis BARD - Laurence LOUBIAT- MOREAU – Laurence VALAY (à compter du dossier 2) – Valérie TACCO (à compter du dossier 2) – Caroline DELRIEU GILLET (à compter du dossier 7) – Jacques PIN (à compter du dossier 7)

Pouvoirs de

Bernard CABANE à Jacques BILIRIT - Lisette DE LUCA à Jean.Luc ARMAND – Guy PEREUIL à François NÉRAUD – Serge CARBONNET à Jacqueline CORREGES – Charles CILLIÈRES à Sophie BORDERIE – Régis BARD à Dante RINAUDO – Laurence LOUBIAT MOREAU à Liliane KULTON – Valérie TACCO à Elizabeth LE CHARPENTIER – Laurence VALAY à Patrick COUZINEAU - Caroline DELRIEU-GILLET à Christophe COURREGELONGUE

Secrétaire de Séance

M. Michel COUZIGOU

Dossier n°14 - POSITIONNEMENT SUR LE DEVENIR DU SYNDICAT MIXTE EPIDROPT

Objet de la délibération

Afin d'obtenir le label d'Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (EPAGE) en 2018 nécessaire au portage du Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (SAGE) sur son territoire, le syndicat mixte ouvert EPIDROPT doit recueillir l'avis de ses futurs membres compétents en GEMAPI sur son évolution statutaire.

Exposé des motifs

Actuellement, EPIDROPT est un syndicat mixte ouvert qui porte le projet du SAGE DROPT en parallèle des 3 syndicats de rivière compétents pour la gestion des cours d'eau de son territoire.

A compter de 2018, à la prise de compétence GEMAPI de l'ensemble des EPCI-FP, il est nécessaire de revoir cette organisation afin de simplifier le fonctionnement de ce bassin en regroupant les compétences au sein d'une seule structure.

Le syndicat mixte ouvert EPIDROPT a ainsi délibéré afin de proposer à ces futurs membres :

- de conserver son statut de syndicat mixte ouvert afin que les 3 départements puissent participer à l'animation du SAGE ;
- de devenir compétent sur l'ensemble de la GEMAPI,
- de s'engager dans une démarche de labellisation EPAGE ;
- de transformer les syndicats actuels en commissions géographiques.

Val de Garonne Agglomération n'est pas membre à ce jour d'EPIDROPT ou d'un syndicat de rivière de son territoire, mais 5 habitants des Communes de Seyches et de Caubon Saint Sauveur sont situés sur le bassin versant d'un affluent du Dropt. Afin que le futur syndicat EPIDROPT puisse porter le SAGE l'ensemble du bassin versant doit être couvert et VGA doit donc adhérer à cette structure.

Cette adhésion n'entraînera pas de cotisation puisque le syndicat a délibéré pour exonérer les EPCI-FP dont la population totale dans le bassin du Dropt est inférieure à 25 habitants.

Les membres du Conseil Communautaire sont invités à approuver la délibération suivante,

Le Conseil Communautaire,

- Approuve** la volonté du syndicat EPIDROPT à obtenir une labellisation EPAGE
- Valide** l'intégration des syndicats de rivière au Syndicat Mixte EPIDROPT, ainsi que l'extension de son territoire.
- Approuve** l'organisation du Syndicat Mixte EPIDROPT en commissions géographiques sur l'ensemble de son bassin versant
- Précise** que Val de Garonne Agglomération, comptant moins de 25 habitants dans le bassin versant du Syndicat Mixte EPIDROPT, est exonéré de cotisation.
- Décide** d'adhérer au syndicat mixte ouvert EPIDROPT dès sa labellisation EPAGE et de lui déléguer l'ensemble de la compétence GEMAPI sur la partie du bassin versant concernée.

<u>Résultat du vote</u>	
<i>Votants</i>	81
<i>Pour</i>	81
<i>Contre</i>	/
<i>Abstention</i>	/

Publication / Affichage

Le 31.10.2017

Fait à Marmande, le 26 octobre 2017

Daniel BENQUET
Président de Val de Garonne Agglomération,